

BP - Coiffure

N° de fiche RNCP : 12281

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF : 336 : Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

- Certificateur**

Nom légal	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	-	-

- Résumé de la certification**

Activités visées :

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié. Il est compétent dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de la clientèle ; il maîtrise les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage.

Il conseille la clientèle et exerce une activité de valorisation des services et de suivi beauté. Il assure également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

Dans ses activités d'accueil et de suivi de la clientèle, il réalise la collecte, la sélection et le traitement des informations ainsi que le suivi de la qualité de l'accueil et la prise en charge de la clientèle.

Il conçoit et met en œuvre des techniques, produits et services par :

- le conseil et la vente de produits, matériels et services,
- la conception de coiffure personnalisée,
- la mise en œuvre des techniques de soins capillaires, de coloration et d'éclaircissement,
- la création et la réalisation de coupes aussi bien féminines que masculines,
- la conception et la réalisation de coiffures événementielles,
- la conception de coupes masculines spécifiques ainsi que la réalisation d'une taille du système pilo-facial.

L'exercice du métier prend en compte la connaissance de l'entreprise, la réglementation et les normes en vigueur, la santé et la sécurité au travail, la qualité et le développement durable. La maîtrise des outils informatiques et des logiciels professionnels est également requise.

Compétences attestées :

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Modalités d'évaluation :

Blocs de compétences

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP12281BC01 UP10 - Création, couleur, coupe, coiffage	Gérer les produits et les matériels / Planifier les activités / Concevoir une coiffure personnalisée / Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement / Créer et réaliser des coupes / Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages	
RNCP12281BC02 UP20 - Modification durable de la forme	Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires / Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme / Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique	
RNCP12281BC03 UP30A - Option A - coiffure événementielle	Concevoir et réaliser des coiffures événementielles	
RNCP12281BC04 UP30B - Option B - Coupe homme et entretien du système pilo-facial	Réaliser des coupes masculines spécifiques / Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial	
RNCP12281BC05 UP41 - Vente-conseil	Transmettre des informations et rendre compte / Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle	

	Développer la vente des produits et des services / Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services Evaluer la satisfaction de la clientèle	
RNCP12281BC06 UP42 - Management et gestion d'un salon de coiffure	Collecter, sélectionner et traiter les informations / Animer et encadrer les personnels Participer à la gestion de l'entreprise / Evaluer le travail du personnel	
RNCP12281BC07 UP51 - Sciences et technologies	Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances en sciences, technologie et réglementation	
RNCP12281BC08 UP52 - Arts appliqués à la profession	Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances relatives aux problématiques contemporaines de la coiffure, à l'anatomie, à l'esthétique de la coiffure et à l'expression plastique	
RNCP12281BC09 UG60 - Expression et connaissance du monde	Français et histoire-géographie / Produire et analyser des discours de nature variée / Produire et analyser des supports utilisant des langages différents / Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports / Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle	
RNCP12281BC10 UF - Epreuve facultative langue vivante	Compétences de niveau B1+ du CECRL / S'exprimer oralement en continu / Interagir en langue étrangère ou régionale / Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère ou régionale	

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence : -

• Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...).

Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile.

Il peut occuper un poste de chef d'entreprise, directeur technique 'manager', chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

Au titre de la loi du 5 juillet 1996 qui modifie la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure.

Type d'emplois accessibles : Coiffeur, artisan-coiffeur.

Code(s) ROME : D1202 - Coiffure

Références juridiques des réglementations d'activité :

• Voies d'accès

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences : -

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience	X		idem
			Oui Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X		
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X		

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 28.03.2011

Référence autres (passerelles...) :

Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel : 13-04-2011

Source France compétences – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion - répertoire national des certifications professionnelles régi par l'article L. 6113-1 du code du travail de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018.